

Fleurir

MON QUARTIER

Inscriptions
jusqu'au 29 mars 2024

Avec vos voisins, en famille ou entre amis, participez au fleurissement de votre ville !

Bulletin d'inscription et règlement disponibles en mairie, sur www.ville-gannat.fr ou IntraMuros

 **Ville de Gannat**
la ville à la campagne!



Fleurir

MON QUARTIER

Bulletin d'inscription

Document à compléter et déposer avant le 29 mars 2024 à l'accueil de la mairie ou envoi par mail à services.techniques@ville-gannat.fr

Mme/Mr

Adresse

Numéro de téléphone OBLIGATOIRE

Adresse e-mail

Situation / implantation choisie (quartier, nom de la rue et espace public)

.....

.....

.....

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En signant ce document j'accepte que mes données personnelles (prénom, nom, adresse postale, N° de téléphone et/ou adresse de messagerie électronique) soient enregistrées et traitées par la ville de Gannat.

"J'accepte que la Ville de Gannat collecte et utilise les données personnelles, la ville de Gannat s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles."

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la ville de Gannat pour :

- Procéder à l'inscription au challenge "Fleurir mon quartier"
- Diffuser de l'information et des documents (envoi de mails, contact téléphonique) dans le cadre de "Fleurir mon quartier"

Elles sont conservées jusqu'à ce que la demande initiale, objet de la collecte de données ait été effectuée.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la ville de Gannat à : communication@ville-gannat.fr

En complétant et signant ce bulletin d'inscription, le demandeur accepte ce règlement et s'engage :

Date et signature :

- à jardiner dans le respect de l'environnement
- à choisir des végétaux adaptés à l'environnement
- à entretenir le dispositif de végétalisation sans recours aux pesticides et à en garantir les meilleures conditions de propreté